



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 juin à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean RONSIN, André LEFEUVRE,

Pouvoir : de M. BONNIN à M. NADESAN et de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL, Messieurs Philippe BONNIN, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Joël SIELLER et Marc HERVE

Assistaient également : Monsieur Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE), Madame Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Jean RONSIN

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 11

Date de la convocation : le 07 juin 2019

N°19/06/04 Eligibilité des dossiers

Comité Syndical du 18 juin 2019

N°19/06/04 Eligibilité des dossiers

N'ayant pas eu le quorum au bureau, les dossiers doivent être validés par le comité. Conformément à son règlement financier, le SMG35 doit se prononcer sur les projets finançables : travaux inscrits au schéma départemental, « antennes secondaires » et usines non inscrites au schéma départemental. L'instruction des dossiers se fait en 2 temps :

- Eligibilité des dossiers au stade Avant-projet ou Projet
- Validation des dépenses retenues par le SMG35 à la signature du marché de travaux (et avenants éventuels)

Les dossiers suivants sont à étudier :

1) CEBR : boues à Villejean

Ces travaux n'étant pas inscrits initialement au schéma de 2016, une délibération spécifique a été prise au comité syndical du 24 septembre 2018 pour les y intégrer en précisant que toutes les dépenses ne seraient pas prises en charge par le SMG. Il s'agit aujourd'hui, avec la production de l'AVP, de décider les travaux financés par le SMG35.

Deux tranches de travaux ont déjà eu lieu qui ont permis de revoir l'ensemble de la filière eau. La filière boues n'a pas évolué depuis l'origine (1974). Depuis plusieurs années (notamment en année sèche), l'eau traitée à Villejean provient essentiellement du Meu pour préserver la Chèze. Or celle-ci est plus chargée notamment en matières organiques et en pesticides et produit une quantité de boues plus importante (le double en 2017 par exemple). Un diagnostic a été établi montrant le dimensionnement suffisant des épaisseurs et des filtres presse mais aussi les limites des infrastructures actuelles. Les principaux points à améliorer sont les suivants :

- Doubler les équipements de l'ensemble de la filière pour la sécuriser
- Augmenter la capacité de stockage au vu des volumes supplémentaires
- Améliorer les conditions d'exploitation (accessibilité, risques, automatisation).

L'AVP a précisé tout cela. Les principaux travaux envisagés sont les suivants :

- Doublement des pompes d'extraction des boues épaissies
- Création d'une bache de stockage de 320m³
- Construction d'un nouveau bâtiment comprenant notamment la bache de stockage, le local réactif et le laboratoire.
- Renouvellement d'un filtre presse avec son automatisation
- Construction d'une aire de stockage des boues de 350m² et équipements correspondants et d'un pont bascule

Le coût global du projet est évalué à 2 718 000 €HT.

Financement proposé :

- Participation de la SPL au titre du renouvellement (principalement le filtre presse) pour un montant de 695 000€
- Participation du SMG à hauteur de 50% pour le montant restant, car les travaux hors renouvellement servent à la fois à améliorer la sécurisation (doublement des pompes, temps de stockage,...) et à

l'amélioration des conditions de travail et notamment du temps passé pour l'exploitant et une non intervention le week end.

- soit environ 1M€ SMG et 1M€ CEBR

2) Ouest 35 / SIE de Paimpont : antenne secondaire de Paimpont

Le SIE de Paimpont n'est aujourd'hui pas totalement sécurisé en cas de défaillance sur ses ressources souterraines. OUEST35 a engagé un projet d'interconnexion entre le feeder « Ouest35 », principalement alimenté depuis l'usine de Ferel et la commune de Maxent. Le SIE de Paimpont doit également réaliser un réservoir au point de livraison, avec l'assistance technique de Ouest35.

Le projet de feeder prévoit la pose de 7 à 8 000 mètres d'une canalisation de diamètre 250/200 entre Bovel et Maxent. Le débit de secours maximum à obtenir est de 1 400 m³/j pour le SIE de Paimpont.

Il est à noter qu'une partie de la canalisation a été surdimensionnée afin d'anticiper un prolongement probable vers le Morbihan pour sécuriser le secteur de Guer (Eau du Morbihan).

La canalisation entre le feeder et le futur réservoir de Maxent correspond à une antenne secondaire, telle que définie au Schéma Départemental. A ce titre, elle est éligible à un financement de 20% de la part du SMG35. Au stade AVP, ce financement pourrait se baser sur le coût de l'ensemble des études et ouvrages (canalisations, adaptations sur les pompes et réservoirs existants), hors surdimensionnement lié au secours du secteur de Guer, soit environ 1,35M€.HT.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **VALIDER** les opérations suivantes :

Opération	Caractéristiques	Stade d'avancement	Montant des dépenses (€ HT)	Travaux éligibles à la participation du SMG
CEBR : boues usine de Villejean	Amélioration de la filière boues	AVP	2 718 000	50% du reste à charge hors participation SPL soit 1 011 500€
Ouest 35 : ant 2nd secours Paimpont	7 500m DN 250mm	AVP	1 350 000	20% du reste à charge O35 soit 270 000€

2°) **INFORMER** les SMP concernés des décisions prises.

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 18 juin 2019

Le Président

Auguste FAUVEL

